

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 OCTOBRE 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT-CINQ OCTOBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 19 octobre 2022

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHER, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Martine CHATTON (*suppléante de Sébastien PUEL*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, Joël LUCIENNE, Christophe MARCHAND (*suppléant de Nicole DROBECQ absente*), Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Nathalie BOUZID donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- David L'HOMME donne pouvoir à Suzanne BOURDÉ,
- Yvon BERHAULT, Valérie BIDAUD, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Alain GENGE

Délibération n°2022-135

Membres en exercice : 69 - Présents : 60 - Absents : 9 - Pouvoirs : 3

**DEMOCRATIE PARTICIPATIVE – INNOVATION PUBLIQUE
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
CADRE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES MEMBRES**

Lamballe Terre & Mer s'est dotée d'un Conseil de développement à l'échelle de son EPCI dont l'installation a eu lieu en juin 2022. Au regard des enjeux de développement de notre territoire, il est essentiel que le Conseil de développement puisse travailler en se déplaçant sur d'autres territoires ainsi qu'en collaboration et en réseau. Cela peut-être en proximité, à l'échelle régionale ou nationale, avec les autres Conseils de développement, avec le CESER et le CESE, ou avec tout organisme dont la collaboration permettrait de renforcer la compétence et l'efficacité de ses membres. De même, dans

un esprit de réciprocité, le Conseil de développement peut être amené à contribuer aux sollicitations de ces partenaires.

Les activités du Conseil de développement engendrent des dépenses qui s'inscrivent dans le budget de l'agglomération.

Considérant que les membres du Conseil de développement ne perçoivent pas d'indemnité, il est proposé de rembourser les frais engagés par les bénévoles du Conseil de développement pour ces actions à compter du 1^{er} novembre 2022. Ces remboursements sont subordonnés à la production des justificatifs des dépenses réellement engagées et de l'ordre de mission délivré par l'autorité territoriale ou son représentant. Pour les frais de déplacements, seuls sont pris en compte ceux qui amènent à une sortie du territoire. Le barème appliqué est celui de la fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- DECIDE de prendre en charge les frais liés à la participation aux travaux du réseau pour des bénévoles du Conseil de développement dans le cadre du budget alloué au Conseil de développement et selon les modalités présentées ci-dessus, à compter du 1^{er} novembre 2022,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

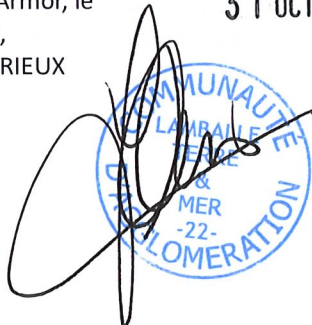
POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

31 OCT. 2022



A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE LAMBALLE-TERRE & MER -22- AGGLOMERATION' around the perimeter.